

Centre Public d'Action Sociale



*M*orlanwelz

P.S.T.

PROGRAMME STRATÉGIQUE
TRANSVERSAL

2018-2024

Programme stratégique transversal

La programmation PST se compose comme suit :

- a) Objectif stratégique : c'est un objectif qui se veut à long terme (une législature) et qui définit la vision politique
- b) Objectif opérationnel : il permet de définir des projets visant à la réalisation des objectifs stratégiques. Plusieurs objectifs opérationnels sont liés à un objectif stratégique.

Les objectifs se déclinent ensuite en actions réalisables en terme de ressources et de budget.

.....

.....

1. Etre une administration qui gère les ressources humaines de manière structurée, en fonction des compétences et des besoins des services (OS 1)

- 1.1. Recruter et maintenir du personnel compétent et motivé
 - 1.1.1. Faire l'inventaire des ressources de l'administration
 - 1.1.2. Actualiser régulièrement l'organigramme
 - 1.1.3. Adapter le cadre du personnel aux besoins de l'administration
 - 1.1.4. Définir un profil de fonction clair et précis pour chaque poste suite à la formation liée au programme Scillus
 - 1.1.5. Veiller à la correspondance des compétences avec les profils de fonction à pourvoir
 - 1.1.6. Favoriser les mutations internes en fonction des compétences et potentiel des agents
- 1.2. Améliorer l'information, l'accueil et l'intégration des nouveaux agents
 - 1.2.1. Elaborer un plan d'accueil et d'intégration des nouveaux agents
 - 1.2.2. Elaborer une brochure d'accueil à destination des agents
 - 1.2.3. Sensibiliser les responsables de services à l'accueil et à l'intégration des nouveaux agents
 - 1.2.4. Réaliser une brochure adaptée pour les gestionnaires des services payants
 - 1.2.5. Evaluer la procédure d'accueil et d'intégration (à travers un questionnaire)
- 1.3. Gérer les remplacements de manière prévisionnelle
 - 1.3.1. Améliorer la gestion des fins de contrats à durée déterminée, les départs à la pension et les remplacements que cela implique
 - 1.3.2. Optimiser les procédures pour les recrutements externes dans une logique de gestion prévisionnelle des agents et des compétences
 - 1.3.3. Constituer régulièrement des réserves de recrutement et les tenir à jour
 - 1.3.4. Stabiliser les responsables de services
- 1.4. Valoriser et utiliser au mieux les compétences et le savoir des agents
 - 1.4.1. Poursuivre le processus d'évaluation des agents et leur suivi

- 1.4.2. Etablir un catalogue des compétences spécifiques des agents, des personnes-ressources et experts en différentes matières
2. Etre une administration qui assure la transversalité entre les services (OS 2)
 - 2.1. Faciliter la communication entre les agents du CPAS, entre les services et l'esprit d'équipe
 - 2.1.1. Prévoir des réunions régulières entre services
 - 2.1.2. Etablir un planning trimestriel ou semestriel de réunions
 - 2.1.3. Sensibiliser les responsables à l'importance de la collaboration entre les services afin d'atteindre des objectifs communs
 - 2.1.4. Communiquer rapidement sur tout mouvement de personnel, déménagement ou autre fait important pour le fonctionnement des services
 - 2.1.5. Communiquer sur les projets menés par le CPAS afin d'augmenter le sentiment d'appartenance et que les agents puissent se les approprier
 - 2.1.6. Informer le personnel du programme stratégique transversal et de l'évaluation périodique de la réalisation des objectifs
 - 2.2. Favoriser les collaborations inter services et la connaissance de l'institution
 - 2.2.1. Améliorer la visibilité du travail réalisé par chaque service en communiquant sur le rôle et les missions de chacun, via des brochures, internet, ...
 - 2.2.2. Créer des groupes de travail inter services
 - 2.2.3. Uniformiser la correspondance, les supports et les procédures
 - 2.2.4. Remédier dans les plus brefs délais à toute carence technique/humaine
 - 2.2.5. Responsabiliser les responsables aux échéances, indicateurs et à l'amélioration continue des services
3. Etre une administration qui assure le bien-être des agents en améliorant les conditions de travail et la qualité des bâtiments (OS 3)
 - 3.1. Développer des outils visant à améliorer le bien-être des agents, leurs conditions de travail et leur sécurité
 - 3.1.1. Renforcer la prévention des risques psychosociaux avec l'appui des conseillers de prévention sécurité (interne et externe)
 - 3.1.2. Assurer le suivi de l'analyse des risques psychosociaux et des points mis en exergue lors de celle-ci
 - 3.1.3. Soutenir les propositions du service interne de prévention et de protection au travail et veiller au suivi des actions proposées
 - 3.1.4. Poursuivre les formations permettant d'améliorer la sécurité des agents au travail
 - 3.1.5. Assurer le suivi des propositions formulées lors des visites des lieux de travail
4. Etre une administration qui gère les finances du CPAS de manière rigoureuse, prévisionnelle et efficace (OS 4)
 - 4.1. Renforcer les actions permettant au CPAS de gérer ses finances de manière optimale
 - 4.1.1. Maintenir les lignes directrices fixées par le CRAC (centre régional d'aide aux communes) en matière de personnel, de fonctionnement et d'investissements à travers la mise à jour régulière des plans de gestion et des tableaux de bord établis sur 5 ans
 - 4.1.2. Assurer le suivi du plan de gestion et plans pluriannuels
 - 4.1.3. Prévenir et intensifier la lutte contre la fraude sociale
 - 4.1.4. Tenter d'obtenir chaque fois que c'est possible des subsides dans le cadre d'appels à projets

5. Etre une administration qui envisage son action de manière globale et intégrée avec la Commune (OS 5)

5.1. Développer les synergies entre l'administration communale et celle du CPAS

5.1.1. Poursuivre l'harmonisation des statuts du personnel des deux administrations

5.1.2. Poursuivre l'adaptation du règlement de travail des deux administrations

5.1.3. Réaliser, dès que possible, des marchés publics conjoints Commune/CPAS

5.1.4. Inventorier les marchés publics et les services susceptibles d'être « synergisés »

5.1.5. Favoriser la communication entre les agents des deux administrations

5.2. Maintenir et développer des synergies avec les groupements et associations

5.2.1. Poursuivre la collaboration avec les institutions publiques et privées telles que PSSP, PCS, Croix-Rouge, la bibliothèque, le centre culturel « Le Sablon », les services provinciaux, ...

6. Etre un CPAS soucieux du bien-être de ses aînés (OS 6)

6.1. Lutter contre la maltraitance des personnes âgées

6.1.1. Encourager la participation des gestionnaires du service de maintien à domicile aux formations relatives à la maltraitance des personnes âgées, à la santé mentale des aînés

6.1.2. Accentuer la collaboration avec les différents intervenants chargés de détecter la maltraitance des personnes âgées

6.1.3. Activer les services compétents lorsque le service de maintien à domicile est avisé de maltraitance physique et/ou psychologique concernant des personnes âgées et/ou fragilisées

6.2. Maintenir le plus longtemps possible les personnes âgées au domicile

6.2.1. Développer et adapter le service d'aide aux familles en fonction des besoins

6.2.2. Privilégier les déplacements du service social et du service d'aide aux familles au domicile des personnes âgées ayant des problèmes de mobilité

6.2.3. Développer les collaborations avec les acteurs sociaux et les professionnels de la santé (médecins, infirmières, kinésithérapeutes, ...)

6.2.4. Poursuivre les activités du service titres-services et de la buanderie sociale

6.2.5. Poursuivre les activités du service IDESS (brico-dépannage et entretien des espaces verts et interventions diverses à destination des seniors)

6.2.6. Assurer le suivi du système de télé-vigilance

6.2.7. Assurer le suivi du Protocole Disparition Seniors (boîte à tartines contenant des informations sur les proches à contacter en cas de problèmes et des informations sur les médicaments et traitements)

6.2.8. Développer l'information sur les possibilités d'hébergement en collaboration avec les institutions compétentes et favoriser la prise de contact (ex. visite des lieux)

6.3. Lutter contre l'isolement des seniors

6.3.1. Développer les collaborations avec les différents partenaires sociaux et culturels (PCS, ...)

6.3.2. Soutenir les projets d'échanges citoyens

6.3.3. Concrétiser le projet MorlanSel (service d'échanges locaux) et informer les seniors des possibilités et services pouvant être offerts aux aînés

7. Etre un CPAS tourné vers la réinsertion socio-professionnelle (OS 7)

7.1. Intensifier les services de réinsertion socio-professionnelle et renforcer les réseaux vers nos partenaires

- 7.1.1. Poursuivre les collaborations en cours (Maison de l'Emploi, PMTIC, PCS, ...) et accompagner les bénéficiaires de RIS dans les différents circuits du travail (ex. salons de l'emploi, filières de formation)
 - 7.1.2. Maintenir la convention cadre avec le FOREM
- 7.2. Développer davantage les projets pour les jeunes
 - 7.2.1. Poursuivre le projet de formation pour les 18/24 ans : E= MC2 (convention avec le Musée Royal de Mariemont)
 - 7.2.2. Assurer le développement et le suivi du projet NEETS (15-24 ans sans emploi, ni étudiant, ni en formation) et autres projets subsidiés par des fonds européens (FSE)
- 8. Etre un CPAS qui lutte contre la pauvreté et assure l'accès universel aux droits sociaux (OS 8)
 - 8.1. Sensibiliser les citoyens aux économies d'énergie
 - 8.1.1. Poursuivre la politique de prévention énergétique à travers le projet PAPE
 - 8.2. Soutenir les demandes d'aides individuelles pour les actions sportives et culturelles
 - 8.2.1. Développer d'avantage les collaborations avec les acteurs sociaux, culturels et sportifs
 - 8.2.2. Optimiser l'utilisation du fonds Epanouissement culturel et sportif des usagers
 - 8.3. Lutter contre la précarité économique et le surendettement
 - 8.3.1. Maintenir le service médiation de dettes
 - 8.3.2. Maintenir les permanences juridiques à destination des personnes précarisées en collaboration avec le barreau de Charleroi
 - 8.3.3. Poursuivre et intensifier le partenariat avec la Croix-Rouge en matière de bons alimentaires
 - 8.4. Renforcer nos actions en matière d'aide à la santé, de prévention et de santé mentale pour les personnes précarisées
 - 8.4.1. Poursuivre le système de carte médicale électronique en collaboration avec le SPP-IS (médi-prima) permettant de simplifier et d'automatiser la prise en charge des soins de santé pour les personnes non-mutuellistes
 - 8.4.2. Renforcer la coordination et la prise en charge des problématiques de santé mentale
 - 8.4.3. Intensifier les collaborations avec le PCS (Plan de cohésion sociale), l'OSH (Observatoire de la santé du Hainaut, le CLPS (centre local de Promotion de la santé)
 - 8.5. Permettre aux personnes précarisées d'accéder à un logement décent
 - 8.5.1. Gestion et entretien réguliers des logements appartenant au CPAS
 - 8.5.2. Finalisation du logement d'urgence situé Place de Mont-Sainte-Aldegonde
 - 8.5.3. Elaborer un cadastre des investissements à consentir dans le cadre de la réfection des logements appartenant au CPAS
 - 8.5.4. Planifier les travaux sur la législation suite au cadastre qui sera établi
 - 8.5.5. Entamer les démarches administratives visant à vendre un terrain appartenant au CPAS afin de financer les investissements nécessaires aux aménagements prévus au sein des logements appartenant au CPAS
 - 8.5.6. Vente d'un terrain visant à l'amélioration des logements appartenant au CPAS
- 9. Etre un CPAS soucieux de la petite enfance (OS 9)
 - 9.1. Maintenir la crèche (structure actuelle), voire augmenter la capacité d'accueil à travers l'extension de celle-ci (déclaration d'intention rentrée en 2017)

- 9.1.1.- Aménager les locaux mis à disposition du CPAS par la Commune afin d'augmenter la capacité d'accueil de la crèche (structure actuelle)
- 9.1.2. Passer d'une crèche d'une capacité de 36 places à une capacité de 48 places
- 9.2. Favoriser les collaborations avec les acteurs culturels (bibliothèque, ludothèque)
 - 9.2.1. Relancer le projet « bébés lecteurs »
 - 9.2.2. Favoriser les échanges avec les différents partenaires locaux
- 9.3. Réaménager les espaces extérieurs de la crèche
 - 9.3.1. Assainir et aménager les espaces extérieurs de la crèche
 - 9.3.2. Créer un potager à destination des enfants
- 9.4. Améliorer la qualité de l'accueil des enfants
 - 9.4.1. Poursuivre et développer le plan de formation à destination du personnel de la crèche
 - 9.4.2. Poursuivre et intensifier les collaborations avec l'ONE dans le cadre de la mise en place du plan qualité
 - 9.4.3. Améliorer la communication avec les parents à travers la réalisation d'un journal reprenant les activités de la crèche
- 10. Etre un CPAS soucieux de l'accueil du citoyen au sein des différents services (OS 10)
 - 10.1. Optimiser l'accueil du citoyen et l'accessibilité aux permanences sociales
 - 10.1.1. Mener une réflexion sur les heures d'accessibilité des permanences sociales
 - 10.1.2. Valoriser la fonction et les espaces d'accueil du public
 - 10.1.3. Intensifier la formation des agents d'accueil
 - 10.1.4. Prévoir chaque fois que c'est possible un système de rendez-vous afin d'éviter une attente trop importante
 - 10.2. Optimiser l'accessibilité des services du CPAS
 - 10.2.1. Garantir un accueil personnalisé au citoyen
 - 10.2.2. Prévoir une signalétique claire, lisible et fonctionnelle